



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 7 septembre 2004, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 2 août 2004
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Invitation Fondation Maison Michel Sarrazin
- 6- Demande de commandite Journée de la culture (la créativité en héritage)
- 7- Résolution d'appui municipalité du Canton d'Elgin
- 8- Encan chinois Maison des Jeunes
- 9- Varia M.R.C.
- 10- Période de questions
- 11- Levée de l'assemblée

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04-77

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 2 AOÛT 2004

04-78

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

04-79

L'adoption des dépenses est proposée par Jacques Drolet et secondé par Martin Giguère
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

M.R.C de l'Île d'Orléans	5 477.32
M.R C de l'Île d'Orléans	10 394.66
Yoland Dion	452.23
Lauréanne Dion	156.55
Jacques Drolet	156.55
Martin Giguère	156.55
Dominique Labbé	156.55
Lina Labbé (remb frais centre muni)	261.00
Jules Roberge	156.55
Sylvie Beaulieu	551.51
Epicerie du Village (timbre)	56.36
Communauté Métropolitaine (quote part)	1 193.00
Signabec	303.27
M.R.C. évaluateur	1 878.56
Simon Lemelin	396.00
J. Morency	242.02
Les huiles S Giguère	1 415.28
Fonds de l'information financière	6.00



N° de résolution
ou annotation

Quin Letourneau	141.82
Oricom internet	18.35
Formules d'affaires C.C.L.	77.07
Hydro Québec éclairage des rues	655.46
Bell Mobilité	70.33
Astronicor	143.78
Carra	335.22
Bloc Québécois	155.00
Denise Cloutier	42.54
Guillaume Labbé	26.83
Sylvie Picard	120.17
Dnaka Buisness	387.53
Bell Canada	140.64
Sylvie Beaulieu	551.51
Danka	79.34
Fab Sainte Trinité d'Orléans	157.46
TOTAL	26 513.41

COMPTES A PAYER

Denis Asselin (travail Sillon)	721.79
Nicolae Gavan Enr	3 150.00
Ferme Dallaire & R Dallaire	222.25
Jacques Lemelin (travaux Sillon)	105.00
Construction Laurent Labbé	12 931.70
Micro Pc Amy enr.	106.01
Plomberie Chauffage Robert Labbé	229.30
Line Labbé (insp agraire)	60.00
Poly Énergie	388.62
Réjean Guay	292.00
TOTAL	18 206.67

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 INVITATION FONDATION MAISON MICHEL SARRAZIN

04-80

Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge qu'un montant de 250 \$ soit accordé a la Fondation Michel Sarrazin. Lauréanne Dion, conseillère représentera la municipalité à l'activité de ce jour.

ITEM 6 DEMANDE DE COMMANDITE JOURNÉE DE LA CULTURE (la créativité en héritage)

04-81

Il est proposé par Martin Giguere et secondé par Lina Labbé que la Municipalité de S. François-de-l'Île-d'Orléans accorde le montant de 54 \$ soit 2 \$ par enfant résidant sur notre territoire et fréquentant une école de l'Île.

ITEM 7 RÉOLUTION D'APPUI MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ELGIN

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement entend adopter son projet de loi 54, cet automne,

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi dispose d'articles régissant l'émission de permis pour les bâtiments reliés a l'élevage porcin;

CONSIDÉRANT QUE lesdits articles prévoient un processus particulier à l'émission de permis de construction, assujetti a *l'une ou plusieurs* des conditions telles que :



N° de résolution
ou annotation

04-82

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

- « le bâtiment destiné à l'entreposage du lisier doit être en tout temps recouvert d'une structure de nature à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à cet entreposage.
2. l'épandage des déjections animales produites par l'établissement qui fera l'objet du permis doit se faire de manière à assurer, chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, l'incorporation des déjections au sol;
 3. le respect de distances séparatrices différentes de celles prévues par un règlement adopté en vertu du troisième alinéa de l'article 113, dans le but de protéger les voisins des inconvénients liés aux odeurs inhérentes à l'exploitation de l'entreprise;
 4. un écran brise-odeurs destiné à diminuer substantiellement la dispersion des odeurs inhérentes à l'exploitation de l'entreprise doit être mis en place;
 5. les bâtiments destinés à l'exploitation de l'entreprise doivent être munis d'équipements destinés à favoriser l'économie d'eau. »

CONSIDÉRANT que, selon ledit règlement, malgré l'énoncé de conditions d'émission de permis, le demandeur peut avoir recours à un conciliateur;

CONSIDÉRANT qu'une fois l'intervention dudit conciliateur, après le dépôt du rapport de celui-ci, la municipalité peut déterminer de nouveau des conditions d'émission de permis;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit voir au bien-être de ses citoyens, de leur assurer un environnement agréable et viable;

Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Jules Roberge et
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

De féliciter l'initiative du Ministre d'intervenir en la matière;

D'encourager le Ministre à préciser davantage les conditions précitées et considérer d'autres formalités telles qu'un système de purification d'air évacué ainsi qu'un traitement de lisier complet

De circonscrire une densité de production au-delà des frontières municipales;

De déplorer que le règlement n'accorde aucun pouvoir impératif de décision aux municipalités ou aux citoyens;

De considérer l'intervention d'un conciliateur futile;

D'encourager les municipalités à appliquer intégralement l'ensemble des conditions d'émission de permis de construction.

ITEM 8 ENCAN CHINOIS MAISON DES JEUNES

Il est proposée par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet d'accorder un montant de 100 \$ pour l'encan de la maison des jeunes qui se tiendra le 30 octobre prochain.

ITEM 9 VARIA M.R.C.

ITEM 10 PERIODE DE QUESTIONS



04-84

N° de résolution
ou annotation

ITEM 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9 h 55.